

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE  
CANTON DE METZERVISSE



MAIRIE DE METZERESCHE

**ARRETE N°23/2025**

**PORTANT FERMETURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE CHARLES MARCHETTI**

Nous, Maire de la commune de METZERESCHE

**Vu** l'alerte canicule vigilance orange de météo France du 29 juin 2025 portant sur le département de la Moselle et relayée par les services de l'état ;

**Considérant** la température extérieure annoncée à 37 degrés sous abri ;

**Considérant** que les locaux des écoles ne sont pas tempérés correctement malgré les dispositifs existants, marquant une température intérieure à 30 degrés ;

**Considérant** qu'il y a lieu de préserver la santé des personnels éducatifs et des enfants.

**ARRETE**

**Article I.** En raison de l'alerte canicule, est prononcée la fermeture de l'école maternelle et élémentaire de Metzèresche à compter :

**Du lundi 30 juin 2025 à partir de 13h30.**

**La fermeture sera effective jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 inclus.**

**Article II.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Article III.** Une ampliation de cet arrêté sera également adressée à M. le Préfet de la Moselle, ainsi qu'à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Thionville 4 – Uckange.

Fait à Metzèresche, le 29 juin 2025

Le Maire,

Hervé WAX

